



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
31 mars 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, New York

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2004

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapports du Corps commun d'inspection

Introduction

1. En 2004, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a communiqué des éléments d'information au Corps commun d'inspection en vue de l'élaboration par ce dernier d'un certain nombre de rapports et d'études, notamment une étude comparative des conditions de voyage, la mise en œuvre d'un système commun de gestion des états de paie, les mesures de nature à renforcer l'efficacité, la cohérence et la qualité des activités de programmation du système des Nations Unies au niveau des pays aux fins du développement, les pratiques en matière d'achats, les accords de siège, la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies, les politiques et pratiques des organismes des Nations Unies relatives à l'utilisation de logiciels libres et les mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

2. Sur les sept rapports publiés par le Corps commun en 2004, parmi lesquels une série de trois rapports consacrés à la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies et la synthèse correspondante, cinq présentaient un intérêt, à des degrés variables, pour les activités du Fonds. Le FNUAP a pris note des deux autres rapports, le premier intitulé « Multilinguisme et accès à l'information : étude de cas sur l'Organisation de l'aviation civile internationale » et le second « Étude de la gestion et de l'administration au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ». Conformément à la pratique établie, les rapports du Corps commun reçus dans le courant de 2004 ont été portés à l'attention des dirigeants du FNUAP afin qu'ils en prennent connaissance et les examinent. Le Fonds a également eu l'occasion de formuler des observations sur certains des rapports du Corps commun.



Examen des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies

Portée

3. Le rapport avait pour objet de recenser les aspects des accords de siège qu'il serait souhaitable de modifier, en insistant particulièrement sur les domaines essentiels pour la réforme de la gestion des ressources humaines, et de contribuer à l'élaboration de dispositions types pour les accords de siège qui seraient conclus à l'avenir et, si possible, à la modification des accords existants.

Observations du FNUAP

4. De façon générale, le FNUAP était d'accord avec les recommandations formulées dans le rapport, d'autant que certaines pouvaient aider les organisations à recruter et à conserver à leur service un plus grand nombre de femmes (par exemple, l'obtention de permis de travail pour les conjoints et l'adoption de mesures permettant aux conjoints de poser leur candidature dans d'autres organismes des Nations Unies). Le Fonds a également apporté des précisions au Corps commun d'inspection concernant certains aspects des textes relatifs aux obligations fiscales des membres du personnel assujettis à l'impôt sur le revenu et l'a informé qu'il avait adopté des directives sur les conditions de travail et de vie.

Pratiques en matière d'achats dans le système des Nations Unies

Portée

5. Le rapport avait pour objet de déterminer les possibilités de rationaliser et de rendre plus efficaces les procédures d'achat du système des Nations Unies, en particulier en augmentant la productivité, en améliorant la coopération et la coordination et en mettant à profit les innovations technologiques.

Observations du FNUAP

6. Le Groupe de travail interorganisations sur les achats, auquel le FNUAP participe activement, a examiné le rapport du Corps commun sur les pratiques en matière d'achats à sa vingt-neuvième réunion. Il a établi une réponse concertée sur le rapport, laquelle tient compte des vues du Fonds. De façon générale, le Groupe s'est dit favorable au rapport et aux recommandations de vaste portée qui y étaient formulées. En particulier, les membres du Groupe ont estimé qu'il y avait effectivement lieu de rationaliser la passation des marchés et de la rendre plus efficace. Parallèlement, ils se sont accordés à dire que le Corps commun devait examiner et analyser plus avant la situation afin d'étayer ses recommandations. Le Groupe était fermement convaincu que le Corps commun serait amené à revoir un certain nombre de ses recommandations s'il disposait d'éléments d'information plus complets sur les initiatives communes d'achat prises par le Service commun d'achat à Genève.

7. Les mesures à prendre en vue de faciliter l'évaluation de l'efficacité et des coûts des services d'achats des organisations et, partant, de tendre vers plus d'efficacité et d'efficience ont reçu un large appui. Le Groupe a constaté toutefois

que l'on ne pouvait valider l'analyse relative à l'évaluation des coûts figurant dans le projet de rapport dans la mesure où les éléments de comparaison différaient parmi les organisations sur lesquelles portait l'étude. Il a également estimé que les recommandations concernant le regroupement des structures d'achat étaient prématurées et que l'on ne trouvait guère d'éléments pour les étayer dans le rapport. En outre, les organisations avaient fait des progrès notables pour adopter des modalités d'achat et de services communs privilégiant la collaboration et pour confier les fonctions d'achat de biens et de services aux organisations disposant des compétences voulues.

Gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies (synthèse et parties I à III)

Portée

8. Le rapport avait pour objet de définir les facteurs essentiels au succès de la gestion axée sur les résultats dans les organismes des Nations Unies et d'établir un cadre de référence pour l'application de cette stratégie générale de gestion.

Observations du FNUAP

9. Le FNUAP a estimé que le rapport était une entreprise ambitieuse, qui permettait de mieux comprendre les pratiques et les réalisations des différents organismes. Il a pris note des facteurs essentiels et conditions qui étaient proposés et a souligné qu'ils étaient au cœur des nombreuses initiatives et mesures qu'il continuait à prendre pour institutionnaliser la gestion axée sur les résultats. Le Fonds a apporté un certain nombre de précisions, appelé l'attention sur certaines lacunes dans le projet de rapport et formulé des observations détaillées sur les différents chapitres du rapport. Par exemple, il n'était pas fait mention dans le rapport du fait que les organisations continuaient à se heurter à un certain nombre de difficultés pour suivre et évaluer les réalisations, malgré les progrès accomplis pour surveiller plus efficacement l'exécution des programmes. Notamment, les organisations ne disposaient pas dans les temps de données fiables, ce qui empêchait de procéder à une analyse plus rigoureuse des progrès réalisés et des résultats obtenus. Le FNUAP a également fait valoir que les nouveaux partenariats et arrangements de financement, tels que les approches sectorielles, posaient des problèmes sur le plan des attributions et des responsabilités.

10. Le Corps commun a appelé l'attention sur la question essentielle de l'harmonisation des modalités de gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies, mais n'a pas pris la pleine mesure des progrès remarquables accomplis par les organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les questions de simplification et d'harmonisation, l'objectif étant d'accroître l'efficacité de l'aide au développement, de renforcer les capacités et la prise en main nationales et d'alléger le fardeau que représente pour les pays partenaires la présentation de rapports. Le Fonds a informé le Corps commun qu'il était intervenu de façon décisive dans l'élaboration d'outils de gestion des programmes axée sur les résultats dans le cadre des initiatives de rationalisation et d'harmonisation du Groupe et qu'il s'était largement inspiré des enseignements tirés de l'expérience pour revoir ses propres politiques et procédures de suivi et d'évaluation.

11. De façon générale, le FNUAP a jugé utiles les facteurs essentiels retenus par le Corps commun aux fins de la délégation de pouvoir dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Il a estimé que les conditions définies pouvaient l'aider à évaluer sa stratégie de gestion des ressources humaines et, le cas échéant, à y apporter des modifications. Le Fonds a également recommandé de compléter les conditions relatives au suivi du comportement professionnel et aux contrats et proposé d'ajouter des conditions qui insistent sur l'importance qu'il y a à intégrer le suivi du comportement professionnel dans le contexte plus large des compétences. Par ailleurs, le FNUAP a souligné que le suivi du comportement professionnel ne pouvait être séparé, par exemple, de la définition des tâches et de la sélection des ressources humaines, les différentes activités devant être fondées sur un ensemble commun de compétences.

Recommandation

12. **Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.**
